

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/03/2025 - 7761 - 2022 B 05381 - 921 601 019 - A LA BRAISE



REÇU GREFFE

07 MARS 2025

TRIBUNAL COMMERCE
LILLE METROPOLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
Civ. neutre mebarki toufik	Pour le compte de :
A COMPLETER	SAS A LA BRAISE
A COMPLETER	12 RUE DE TOURCOING
	59100 ROUBAIX
N° d'adhérent : 20242260073636	N° SIREN : 921 601 019
	Période déclarée : 10/11/2022 au 31/12/2023
	Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

certifié conforme à l'
original
le 4/3/25

M



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	12 rue de tourcoing		
Code postal	59100	Ville	roubaix
		Pays	france

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

restauration

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	15 000	Déficit (report du 2033-B)
-----------------------------------	--------------------------	--------	----------------------------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	8 336		8 336
Disponibilités	13 381		13 381
TOTAL II	21 717		21 717
TOTAL GENERAL (I + II)	21 717		21 717

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	15 000
TOTAL I	16 000
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 364
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	4 353
TOTAL III	5 717
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 717



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	210 964
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		210 964
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		99 078
Autres charges externes		29 476
Rémunérations du personnel		45 456
Charges sociales		21 954
Total des charges d'exploitation (II)		195 964
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		15 000
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		15 000

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	15 000	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	15 000	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	15 000	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel 4,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 210 964

TOTAL 1 210 964

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats 99 078

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) 29 476

TOTAL 3 128 554

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3) 82 410

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE 82 410

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE ☒

Chiffre d'affaires de référence de la CVAE 210 964

Effectifs au sens de la CVAE 4,00

Période de référence du 01/01/2023 au 31/12/2023



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2023)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



A LA BRAISE
SASU au capital de 1000€
Siège social : 12 rue de Tourcoing
59100 Roubaix
SIREN : 921601019 Lille Métropole

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 08/06/2024

L'associé unique de la SASU A LA BRAISE a tenu le 08/06/2024 à 10 heures, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du président.

Était présent :

M Toufik Mebarki, associé unique et président

Le président rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2023
- 3 – Présentation et examen du bilan et du compte de résultat de l'exercice
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation du résultat.

Le président déclare ensuite que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été communiqués aux associés dans les formes et délais légaux. Il ajoute que les associés n'ont pas usé de la faculté offerte par l'article L 223-26 du Code de Commerce, et n'ont pas posé de questions écrites.

Le président lui donne acte de sa déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis les résolutions suivantes sont prises :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'associé, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par le président, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve le compte de résultat et le bilan tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 15000€

L'associé donne quitus entier et définitif au président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé approuve la proposition du résultat bénéficiaire de 15000€ euros, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- autres réserves pour un montant de 12750€ et un IS à payer de 2250€.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures, après signature du présent procès-verbal.

L'associé :
M Toufik Mebarki



Le Président :
M Toufik Mebarki

